



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 17 Décembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16, 2.17, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 6.8), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 2.1), M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 8.1 et jusqu'au 0.5), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 7.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 7.14) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 3.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI représenté par Mme Françoise GILLET Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillothe : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirole : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 4.3) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.3) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 3.1)

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crète : M. Gérard GALLIOT Gennevilliers : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : A. AVIS, E. ALAUZET, P. BONNET, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 4.7), M. OMOURI, Y. POUJET, G. PACAUD, C. BUIEKUN (à partir du 1.15), M. JASSEY (jusqu'au 4.7), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, D. PARIS, P. CONTOZ, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, A. GROSPERRIN, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : M. DONEY, C. THIEBAUT, J. GROSPERRIN, E. MAILLOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. LIME, M. SEBBAH, L. CROIZIER, D. POISSENOT, N. BODIN, M. LOYAT (jusqu'au 4.7), C. WERTHE, M. ZEHAF, A. BLESSEMAILLE, Y. GUYEN (à partir du 7.15), G. ORY (jusqu'au 4.7), J. CANAL, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, J.Y. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, D. PAINÉAU, Y. MAURICE, J. KRIEGER, F. TAILLARD

Délibération n°2018/004494

Rapport n°6.10 - Subvention au Pôle des Microtechniques dans le cadre du Hacking Health

Subvention au Pôle des Microtechniques dans le cadre du Hacking Health

Rapporteur : Pascal CURIE, Vice-Président

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Smart City »	Montant du budget 2018 : 16 203 € Montant de l'opération : 15 000 €

Résumé :

Dans le cadre de la french Tech, le Pôle des Microtechniques porte l'organisation d'un marathon d'innovation ouverte en santé baptisé « Hacking Health ». Le CHU et la CAGB soutiennent cet événement qui réunit sur trois jours des innovateurs aux compétences variées afin de leur proposer de résoudre des problématiques soulevées par des professionnels de santé ou des patients, et faire ainsi émerger de nouveaux produits ou services et de nouvelles startups.

Dans le cadre de la démarche French Tech visant à susciter de l'innovation en santé et faire éclore des projets et des startups, le Pôle des Microtechniques lance un « Marathon d'innovation ouverte en santé » baptisé « Hacking Health. »

Ce projet était inscrit dans le plan d'actions à cinq ans co-élaboré par le Grand Besançon et le Pôle des Microtechniques qui nous a valu d'être retenus en 2016 dans le dispositif French Tech. Il s'inspire d'un mouvement né à Montréal en 2012, visant à accélérer l'innovation en santé en rapprochant notamment le monde du numérique et les professionnels de santé.

Après le succès de la première édition en 2017, le deuxième événement bisontin du genre qui s'est déroulé à Saint-Jacques du 19 au 21 octobre dernier, a confirmé l'intérêt d'un tel marathon d'innovation.

Il a réuni plus de 400 participants, faisant émerger et se rencontrer la communauté d'innovateurs en santé de la Région Bourgogne Franche Comté. Cette rencontre croisant les talents : spécialistes du numérique, des dispositifs médicaux ou du marketing, ingénieurs, juristes, etc... a permis d'apporter des réponses et de prototyper des solutions aux 24 problématiques réelles soulevées par des professionnels de santé, des patients ou des entreprises.

Une équipe organisatrice s'est constituée fédérant de nombreux partenaires autour du Pôle des Microtechniques, du Grand Besançon et du CHU de Besançon : CIC-IT, Femto-St, Biotika, ISIFC, Silicon Comté, ENSM ; UTBM, ESIREM, ESTA, Université de Franche Comté, Institut de formation des Kinésithérapeutes, ainsi que des entreprises : Maincare, Dixi, Cryla groupe, Shine Research, Stemcis, Harmonie Mutuelle notamment. D'autres acteurs comme le Village by CA, l'ARD, Pépite, l'ARS, l'Université UBFC, des startups comtoises et bourguignonnes s'associent à la démarche.

Ce marathon d'innovation ouverte a plusieurs objectifs :

- Faire émerger et se rencontrer les innovateurs du territoire régional,
- Identifier des projets dormants auprès des professionnels de santé ou patients,
- Initier une nouvelle forme d'innovation ouverte et collaborative croisant des professionnels, d'horizons variés et des étudiants,
- Stimuler l'envie de créer des produits et, au-delà, des entreprises,
- Soutenir le réseau de 400 PME régionales travaillant dans le médical et leur offrir de nouvelles opportunités.

L'édition 2018 a développé deux thèmes :

- Le numérique au service de la santé,
- Innover pour renforcer l'autonomie.

Le Pôle des Microtechniques porte ce projet qui rencontre un fort succès. Le nombre de participants a doublé cette année pour passer de 220 à 440. En outre, il a organisé en plus du marathon d'innovation ouverte en santé, un showroom afin de valoriser les projets nés au Hacking Health 2017, mais aussi des startups et innovateurs en santé du territoire. Ce showroom a attiré mille visiteurs en deux jours. En outre, il initie également un rendez-vous auquel sont appelés à se rencontrer les porteurs de projets issus des Hacking Health de Strasbourg, Lyon et Sierre en Suisse.

A ce titre, le Pôle des Microtechniques nous sollicite pour soutenir financièrement la deuxième édition du Hacking Health, particulièrement la création de ce nouveau showroom à hauteur de 15 000 €, sur un budget total de 53.789 € HT. Cette sollicitation est nécessaire compte tenu du fait que les financements issus du dispositif du « Propulseur » n'ont pu être mobilisés cette année. Pour 2017, la contribution du Grand Besançon s'élevait à 15000 € pour un budget de 46 000 €. Pour 2019, d'autres financements seront mobilisés publics ou privés.

M. D. SCHAUSS, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 000 € au pôle des microtechniques pour l'organisation du Hacking Health 2018.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Préfecture du Doubs

Reçu le 21 DEC. 2018



Contrôle de légalité



CONVENTION
**Relative au soutien au programme d'actions pour
la contribution à l'organisation de l'événement Hacking
Health par le Pôle de Compétitivité des Microtechniques**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité à signer par une délibération du Conseil de Communauté du 17/12/2018 d'une part,

Et :

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Etienne BOYER, d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4,
Vu la délibération n°.....du Conseil de Communauté en date du.....,

Exposé des motifs

Dans le cadre de la French Tech, un plan d'action a été défini conjointement entre le Pôle des Microtechniques (PMT), l'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) et les startups du territoire. Le Hacking Health de Besançon est l'une des actions phares du plan d'action French Tech. Avec pour point d'orgue un « Marathon d'innovation ouverte en santé » baptisé « Hackaton », qui se déroulera sur trois jours en octobre 2018. L'événement réunira entre 250 et 300 innovateurs aux compétences variées, qui vont former des équipes afin de répondre aux problématiques présentées par des professionnels de santé ou des patients. Pourtant, le Hacking Health ne saurait se résumer au seul marathon. Son organisation repose sur une importante phase préalable d'identification des problématiques et de mobilisation des innovateurs, notamment au travers d'une série d'interventions, conférences et ateliers préparatoires. Le marathon est également suivi d'une phase d'accompagnement à la maturation des projets durant un trimestre. L'événement bisontin s'inscrit dans un réseau national et mondial, nommé Hacking Health. L'initiative est née à Montréal en 2012, et une convention est signée avec le mouvement Hacking Health par le Pôle des Microtechniques. Il y est précisé que la CAGB est partenaire en tant qu'animatrice du Hacking Health de Besançon, au travers de son chargé de mission Smart City, Christophe Dollet. Le Pôle des Microtechniques assure le portage financier des dépenses liées à cet événement et contribue à l'organisation de l'événement par un appui humain et matériel.

Il est convenu ce qui suit :

I. Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien au Pôle de compétitivité des Microtechniques pour l'opération « Hacking Health » et de définir les modalités de versement d'une subvention de 15 000 €. Cette subvention a été attribuée au Pôle pour sa contribution à l'organisation de l'événement « Hacking Health ».

II. Programme d'actions

Le Pôle s'engage à conduire les actions conformes au programme décrit en annexe 1 pour un budget prévisionnel de 53.789 € figurant en annexe 1.

III. Montant et modalités de versement de la subvention

La CAGB attribue au bénéficiaire une subvention de 15 000 € en 2018, pour un budget prévisionnel global de 53.789 € HT, pour l'action décrite à l'article 1^{er}.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100%, soit 15 000 € à la signature de la présente convention.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à fournir en fin de programme, en deux exemplaires, un compte rendu financier et un rapport d'activité lié à l'organisation de l'événement qui détaillera les actions produites en appui sur les indicateurs de cette présente convention, conformément à l'article L 1611- 4 du CGCT.

IV. Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2018. Elle prend effet à compter de sa date de signature et cessera au plus tard le 28 février 2019.

La participation financière de la CAGB au Pôle des Microtechniques doit donner lieu à une demande de paiement du solde dans un délai de deux ans à compter de la date de signature de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et peut donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

V. Obligations du Pôle des Microtechniques

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de la CAGB et à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée et autorisée par la CAGB.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de la CAGB systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

VI. Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

VII. Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la CAGB et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles, notamment dans l'hypothèse du non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente ou de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle,
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiées à la CAGB.

VIII. Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle des Microtechniques a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

IX. Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

X. Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le

Le Pôle des Microtechniques,
Le Président,

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
Le Président,

Etienne BOYER

Jean-Louis FOUSSERET

Annexe 1 :



DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		Montant HT
<u>Temps passé</u>		
	PERSONNEL PMT	12 000,00
<u>Communication</u>		3 345,15
<u>Réunions</u>		430,15
<u>Apéritif / accueil</u>		-
<u>sponsors</u>		
<u>Salles</u>		200,00
<u>Repas participants</u>		12 787,00
<u>Sécurité</u>		1 656,60
<u>Connexion Internet</u>		3 800,00
<u>Défraiement coachs et intervenants</u>		838,80
<u>Fournitures et matériel</u>		563,68
<u>Ménage</u>		-
<u>Personnel du self</u>		2 000,00
<u>Goodies</u>		3 002,50
<u>Petits-déjeuners</u>		630,85
<u>Boissons</u>		439,58
<u>Aménagement du lieu</u>		-
<u>Droit Hacking Health</u>		3 834,40
<u>Captation vidéo</u>		2 500,00
<u>Technicien son / cérémonies</u>		1 310,00
<u>Sous-traitance logistique</u>		4 450,00
TOTAUX		53 788,71

RECETTES PRÉVISIONNELLES		Montant HT
Inscriptions participants		3 875,00
Participation CAGB		15 000,00
Sponsoring		30 913,71
Subvention Conseil régional		4 000,00
	TOTAUX	53 788,71